



RCS : FREJUS

Code greffe : 8303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00408

Numéro SIREN : 521 548 719

Nom ou dénomination : BACKSTAGE

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2013 sous le numéro de dépôt 758

BACKSTAGE
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 3.000 euros
Siège social : 125, Boulevard de la Plage – Les Marines d'Agay
83530 SAINT RAPHAEL
RCS : FREJUS 521 548 719 2010 B 00408

REÇU LE

14 FEV. 2013

GREFFE DU TRIBUNAL
de COMMERCE DE FREJUS

WBA

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17/10/2012

Madame Céline RIBOUREL demeurant : Allée de l'Escapade – Cap Estérel Villa 21 – 83530 SAINT RAPHAEL,

Associée unique et seule gérante de la Société BACKSTAGE,

A pris les décisions suivantes :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année, à compter de ce jour.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 9 mois à compter du 01/04/2012 jusqu'au 31/12/2012.

En conséquence, l'article 10 « Exercice social » des statuts a été modifié comme suit :

Article 10 : Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante et associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

Céline RIBOUREL

Céline Ribourel

Certifié Conforme
à l'original

Rebours

RECULE

14 10 2013

GREFFE DU TRIBUNAL
de COMMERCE DE FREJUS

BACKSTAGE

Société à responsabilité limitée à associé unique

Au capital de 3.000 €

Siège social : 125, Boulevard de la Plage

Les Marines d'Agay

83530 SAINT RAPHAEL

RCS : FREJUS 521 548 719 2010 B 00408

S T A T U T S

Modifiés suivant AG du 17/10/2012

**Modification de la date de clôture
de l'exercice social**

Enregistré à : SIE DE DRAGUIGNAN-NORD

Le 15/03/2010 Bordereau n°2010/607 Case n°15

Ext 2388

Enregistrement : Exonéré

Pénalités :

Total liquidé : zéro euro

Montant reçu : zéro euro

L'Agent

Société : BACKSTAGE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 3 000 €

Siège social : les marines d'Agay 125 boulevard de la plage 83530 Agay

Le soussigné : Madame Céline Ribourel, née Petit le 29/09/1973 à Deauville et domiciliée à : Cap Esterel, villa 21, allée de l'escapade 83530 Agay, a établi ainsi ce qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Article 1 er : Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 em : Objet

La société a pour objet :

La vente de prêt à porter et d'accessoires jouets produit de bien être, décoration, divers....

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient vente location création import export exposition se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tout autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension sont développement.

Article 3 : Dénomination

Sa dénomination sociale est BACKSTAGE

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé : RESIDENCE LES MARINES D'AGAY

125 boulevard de la plage

83530 Agay

Il peut être transféré par décision De l'associé unique.

Article 5 : Durée

La société à une durée de 99 années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

CR

Article 6 : Apports

Apport en numéraire :

Madame Céline Ribourel apporte et verse à la société une somme totale de 3 000 € (trois mille euros) qui a été déposée le 13 Mars 2010 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la BNP de ST Raphaël.

Article 7 : Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : 3 000€ (trois mille euros)

Le capital est divisé en 30 parts égales d'un montant de 100€ chacune, intégralement libérées.

Article 8 : Gérance

La société est gérée par son associé unique, Mme Céline Ribourel.

Article 9 : Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé.

Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs

Article 10 : Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Article 11 : Comptes sociaux

Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Article 12 : Actes accomplis pour le compte de la société en formation

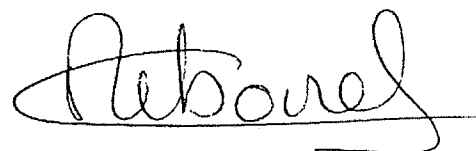
L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13 : Frais formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à ST Raphaël le 13 Mars 2010 En 8 exemplaires.

signature CR



Dénomination sociale : BACKSTAGE

Forme juridique : EURL

Capital social : 3 000€

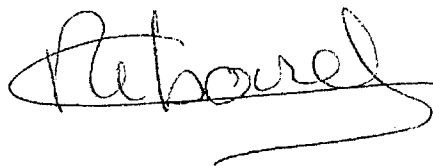
Siège de la société : LES MARINES D'AGAY 125 BOULEVARD DE LA PLAGE 83530 AGAY

Madame Céline Ribourel, agissant en qualité de fondateur de la société, déclare avoir pris personnellement, en vue de la création de la dite société, les engagements suivants :

- Ouverture d'un compte bancaire à la BNP de ST Raphaël pour dépôt des fonds constituant le capital social
- Annonce légale dans le Var Matin.

Signature de l'associé (« lu et approuvé »)

lu et approuvé



le 12/03/10.